



Location de salles

Mise à disposition

Paperboard, vidéoprojecteur (sur réservation), eau et café. Les salles sont modulables, mais non-accessibles aux personnes à mobilité réduite. WIFI gratuit.

Tarifs TTC

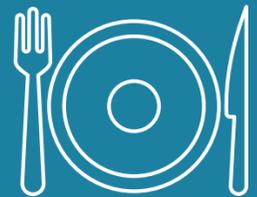
Salle du Conseil maxi 30 pers.

1/2 journée	70€
1 jour	120€
2 jours	220€
3 jours	320€
4 jours	420€
5 jours	510€



Salle vidéo maxi 19 pers.

1/2 journée	60€
1 jour	100€
2 jours	172€
3 jours	280€
4 jours	365€
5 jours	470€



Restauration



- **Pause du matin**
Viennoiseries, thé, café et jus d'orange **5.50€**

- **Repas au restaurant Le Sinclair**
Entrée, plat, dessert **15.50€**

Entrée, plat, dessert, café + boissons **19.50€**
(1 verre de vin + jus de fruits ou eau)

- **Repas dans la salle à manger privative**
Entrée, plat, dessert, café + boissons **27.50€**
(1/4 eau + 1/4 vin)

- **Buffets**
Sur demande, possibilité de buffets (salés et/ou sucrés)

Contactez-nous pour obtenir un devis personnalisé !

Infos pratiques



Nous contacter



Restaurant Le Sinclair
2 avenue Maréchal Joffre
68100 MULHOUSE



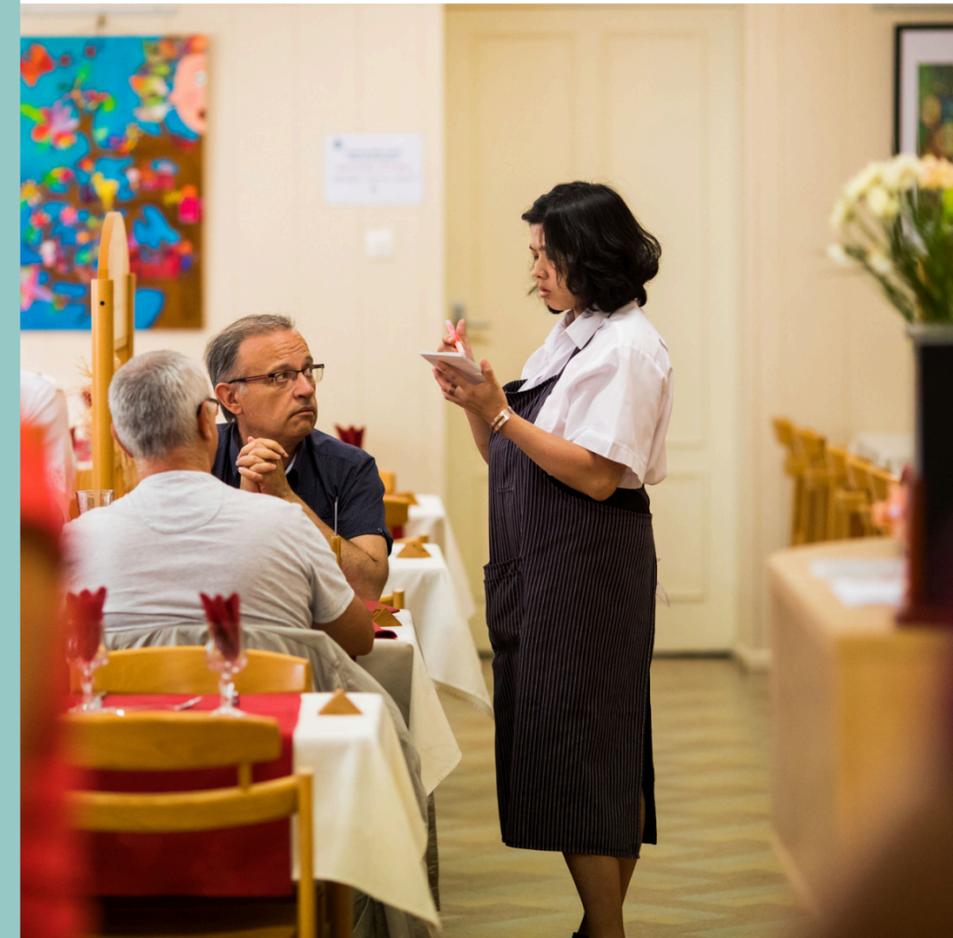
03 89 56 69 01



restaurant@sinclair.asso.fr



www.sinclair.asso.fr



- + **Facilité d'accès**
Proche gare SNCF, tram, centre-ville
- + **Accueil personnalisé**
- + **Calme et sérénité du site**
- + **Salles équipées et modulables**
- + **Cuisine généreuse et créative**



QU'EST-CE QU'UN ESAT ?

Les Etablissements ou Services d'Aide par le Travail (ESAT) sont des structures de travail adaptées qui ont pour mission d'accueillir des personnes en situation de handicap ne pouvant momentanément ou durablement mener une vie professionnelle normale, de préserver leur dignité en s'assurant par la réalisation de travaux utiles.

L'objectif prioritaire des ESAT est de viser la plus grande autonomie possible de la personne accueillie, tant sur le plan professionnel que sur le plan social, afin de favoriser la meilleure insertion possible.

Les ESAT offrent à ces personnes la possibilité d'exercer une activité professionnelle dans des conditions de travail aménagées et de bénéficier d'un soutien médico-social et psycho-éducatif.



AVANTAGES POUR LES ENTREPRISES

(LOI DE 1987)

En faisant appel à nos services, vous bénéficiez de l'équivalence d'emploi de personnes handicapées que vous pourrez prendre en compte lors de votre déclaration d'emploi de travailleurs handicapés annuelle (OETH).

